

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
Correspondant : M. le Président – Hôtel de Ville - CS 80509 - 36012 Châteauroux cedex
Le pouvoir adjudicateur agit-il pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Administration Générale

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à concurrence : M23-062AGG
Objet du marché : Création d'un parking et d'une voie d'accès au CNTS (voie rouge)

Type de marché : Travaux

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 70 % - Valeur technique : 20 % - Organisation et planning des travaux : 5 % - Performance en matière de protection de l'environnement : 5 %

Lot 1 : Création d'un parking : terrassements - VRD - espaces verts

Attributaire : COLAS – 36330 Le Poinçonnet
Date d'attribution du marché : 05-09-2023
Montant du marché H.T. : 736 607,47 € (PSE incluse)
Date de notification : 20-09-2023

Lot 2 : Création d'une voie d'accès : terrassements - voirie

Attributaire : SETEC – 36130 Déols
Date d'attribution du marché : 12-09-2023
Montant du marché H.T. : 130 420,62 €
Date de notification : 20-09-2023

Durée du marché : Le marché est conclu dès sa notification au titulaire et s'achèvera à l'issue de la garantie dite de parfait achèvement.

Les durées de la période de préparation du ou des lot(s) sont les suivantes :

Lot n°	Désignation du lot	Durée de préparation
01	Création d'un parking : terrassements - VRD - espaces verts	15 jours pour la phase 1
02	Création d'une voie d'accès : terrassements - voirie	15 jours pour la phase 1

Pour les lots faisant l'objet d'une période de préparation, celle-ci est exclue du délai d'exécution du lot considéré. Elle commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service préalable prescrivant d'en commencer la réalisation.

Les délais d'exécution de chaque lot sont définis comme suit :

Lot n°	Désignation	Délai
01	Création d'un parking : terrassements - VRD - espaces verts	6 mois dont : Phase 1 – 3 mois Phase 2 – 2 mois Phase 3 – 1 mois
02	Création d'une voie d'accès : terrassements - voirie	2 mois dont : Phase 1 – 2 mois Phase 2 – 1 mois

Le délai d'exécution de chaque lot court à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du lot concerné.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Limoges – 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Limoges – 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges

Date de publication du présent avis : 20-09-2023